

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**SALLE DE SPECTACLES LA NEF : CONTRAT DE
COREALISATION DU SPECTACLE "HELLFEST WARM
UP TOUR 2K18 : YOU CAN'T CONTROL IT"**

Direction Proximité - La Nef
N° 2017-D-405

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- ☐ VU, les délibérations n°90 et 91 du conseil communautaire du 7 juillet 2012 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière comme mode de gestion de La Nef ;
- ☐ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par les délibérations n°186 du 30 mars 2017 et n°522 du 18 octobre 2017,
- ☐ VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de coréalisation du spectacle « Hellfest Warm Up Tour 2k18 : You can't control it » passé entre RAGE TOUR, P.A. La Courtinais 4 rue Madeleine Brès 35580 GUICHEN, et La Nef GrandAngoulême située rue Louis Pergaud 16000 Angoulême.

Article 2 – Le contrat prévoit qu'une représentation sera donnée à La Nef à Angoulême le samedi 28 avril 2018.

Article 3 – Le prix du spectacle s'élève à 5 275 € TTC, non compris la restauration et l'hébergement. Le contrat de coréalisation prévoit également que 50% des recettes billetterie seront reversées au producteur au-delà de 600 entrées payantes.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **05/12/2017**
Publié ou notifié,
Le **05/12/2017**